

# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

## 2013-2014

### CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

[WWW.CONSERVATOIRE.GOUV.QC.CA](http://WWW.CONSERVATOIRE.GOUV.QC.CA)



CONSERVATOIRE

de musique et d'art dramatique du Québec

Conservatoire  
de musique  
et d'art dramatique

Québec 

ISBN 978-2-550-71860-4 (version imprimée)  
ISBN 978-2-550-71861-1 (PDF)

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014  
Dépôt légal — Bibliothèque et Archives Canada, 2014

Ce document est également disponible en version PDF  
dans le site Internet du Conservatoire : [www.conservatoire.gouv.qc.ca](http://www.conservatoire.gouv.qc.ca)

Photo en page couverture avant : Catherine Beaudry, Eve-Emmanuelle Girard (1<sup>re</sup> rangée), Emily Laliberté,  
Camille Thivierge, Delphine Roy (2<sup>e</sup> rangée) du Conservatoire de musique de Val-d'Or

Photo : Geneviève Lagrois

**CONSERVATOIRE**

de musique de Val-d'Or

**CONSERVATOIRE**

de musique de Trois-Rivières

**CONSERVATOIRE**

de musique de Gatineau

**CONSERVATOIRE**

d'art dramatique de Montréal

**CONSERVATOIRE**

de musique de Montréal

Québec, le 29 novembre 2014

Madame Hélène David  
Ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable  
de la Protection et de la Promotion de la langue française  
225, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel d'activités du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2014.

Ce rapport a été produit conformément aux dispositions de la loi constitutive de la corporation du Conservatoire et vous est transmis pour dépôt à l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maheu', written in a cursive style.

Marie-France Maheu

# TABLE DES MATIÈRES

LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	3
LE MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM	4
LA MISSION ET LE MANDAT DU CONSERVATOIRE	5
LES FAITS SAILLANTS	6
LA SANCTION DES ÉTUDES EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE	6
L'EFFECTIF ÉTUDIANT EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE	7
LA LISTE DES DIPLÔMÉS ET DES LAURÉATS D'UN PRIX DU CONSERVATOIRE	8
L'ORGANIGRAMME	11
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	12
L'UTILISATION DES RESSOURCES	14
LE CAPITAL HUMAIN	14
LES ÉTATS FINANCIERS	16
RAPPORT DE LA DIRECTION	17
RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS	18
RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES	18
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ	19
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	20
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE	21
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	22
NOTES COMPLÉMENTAIRES	23
LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES	33
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	35
LA FONDATION DU CONSERVATOIRE	36
ANNEXES	37
L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF	37
L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION	37
LES MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES	37
LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS	38
LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	39
LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS	39



# LE MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

Nouvellement nommée présidente du conseil d'administration du Conservatoire, le 24 octobre dernier, je connais très bien l'institution. J'ai été sous-ministre responsable du Conservatoire, de 2004 à 2007, avant d'accepter un poste d'administrateur au conseil d'administration, de 2008 jusqu'en février 2014. La culture et les arts sont au cœur de mes préoccupations et le mandat de formation artistique du Conservatoire compte beaucoup pour moi. Je suis donc très heureuse d'accepter ce mandat et de participer à assurer la pérennité de cette grande école. Depuis un an, le conseil d'administration a accueilli plusieurs nouveaux membres dont les expériences riches et diversifiées seront certainement mises à contribution au cours des mois qui viennent.

Aux prises avec une situation financière qui se détériore depuis 2008, le Conservatoire peine à trouver des solutions qui assureront sa mission constitutive. J'en veux pour preuve les événements entourant l'adoption d'un plan pour le retour à l'équilibre budgétaire, où il était question de modifier en profondeur le rôle des établissements en régions et qui n'a pas été retenu par la ministre de la Culture et des Communications, M<sup>me</sup> Hélène David.

Le Conservatoire a connu un changement de gouvernement en cours d'exercice et trois présidents se sont succédé à la tête du conseil, sans oublier le départ du directeur général, Nicolas Desjardins.

J'espère contribuer à ramener la stabilité essentielle pour bien réfléchir à la situation présente. Au cours du prochain exercice, nous nous proposons d'explorer de nouvelles façons d'envisager non seulement la gouvernance du Conservatoire, mais aussi son offre de services et le rôle qu'il jouera pour l'avenir dans la formation artistique musicale et théâtrale au Québec. Et je suis persuadée que nous réussirons à trouver des solutions durables. Merci déjà aux membres du conseil, aux employés, aux professeurs, aux partenaires et aux élus qui seront appelés à contribuer à cette modernisation du Conservatoire.

Marie-France Maheu  
Présidente du conseil d'administration



# LE MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Photo: Mathieu Corriveau



Ce rapport d'activités est celui d'une année difficile, marquée par une situation financière que le Conservatoire a du mal à endiguer et par un contexte d'importants changements pour la conduite de son mandat. Au nombre de ces changements, il y a eu le départ, en février, de M<sup>me</sup> Francine Grégoire, première présidente du conseil d'administration qui, en 2007, avait présidé à la transformation en corporation publique autonome du Conservatoire. Je la salue pour toutes ces années passées à la barre du conseil. Elle fut remplacée en février par M<sup>me</sup> Monique Goyette, à son tour remplacée par M. Jean-Pierre Bastien, lui-même nommé par la ministre de la Culture et des Communications, M<sup>me</sup> Hélène David. En septembre, pour viser le retour à l'équilibre budgétaire, M. Bastien a présenté un plan qui prévoyait la fermeture des établissements d'enseignement de la musique en région. Celui-ci n'ayant pas été retenu par la ministre, le président a choisi de quitter son poste, en même temps que le directeur général, Nicolas Desjardins, qui partait après 16 ans à la tête du Conservatoire.

Voilà beaucoup de changements pour notre équipe qui, malgré ce contexte difficile, a poursuivi ses activités avec le professionnalisme qu'on lui connaît. Je profite de ce message pour parler au nom de tous, et pour vous remercier, citoyens, artistes, représentants des organismes et du milieu, élus qui vous êtes portés à la défense de l'institution. Merci d'avoir réaffirmé l'importance que vous accordez au Conservatoire et à sa mission.

Le 24 octobre, la ministre a nommé M<sup>me</sup> Marie-France Maheu à la présidence de la corporation. Nous sommes heureux de la voir revenir au conseil, elle qui y a occupé un poste d'administratrice, à partir de 2008, jusqu'en février 2014. Moi-même nouvellement nommée directrice générale par intérim de cette prestigieuse institution qu'est le Conservatoire, j'y suis également de retour, puisque j'y ai travaillé durant plus de 10 ans dans le passé, notamment comme professeure et comme directrice du Conservatoire de musique de Gatineau.

Une tâche importante nous attend: pour chacun des établissements — qu'il soit à Montréal, à Québec, à Saguenay ou à Gatineau —, il faut trouver des moyens de mettre en commun les ressources et d'aller chercher de nouveaux revenus, et ce, en contrôlant strictement les dépenses. Il y va de l'avenir du Conservatoire.

Vous le constaterez, nos états financiers pour le présent exercice affichent encore un déficit de 1,8 M\$. Si les mesures mises en place en 2012-2013 ont permis de diminuer la masse salariale de 1,26 M\$, nous sommes encore loin de l'équilibre budgétaire souhaité.

Je suis néanmoins convaincue que tous sont prêts à se mobiliser au Conservatoire pour trouver des solutions novatrices, et pour adapter notre offre de services à son

époque et à son contexte particulier. Cette belle énergie ne date pas d'hier, puisque l'année qui vient de s'écouler marquait le 70<sup>e</sup> anniversaire du Conservatoire de musique de Québec, le 50<sup>e</sup> anniversaire des établissements de Trois-Rivières et de Val-d'Or, et le 40<sup>e</sup> anniversaire du Conservatoire de Rimouski!

J'en profite pour féliciter chaleureusement les 25 finissants en art dramatique, les 74 diplômés en musique et les 29 musiciens qui ont réussi leur Concours de sortie au printemps 2014. Je leur souhaite de s'épanouir et de poursuivre avec succès leurs aspirations artistiques.

Nous privilégions plus que jamais les collaborations, c'est pourquoi je tiens aussi à saluer nos partenaires, qu'il s'agisse de l'Orchestre symphonique de Montréal — qui a amené son chef et directeur artistique, maestro Nagano, à diriger nos élèves — ou des autres partenaires avec lesquels nous poursuivons, cette année encore, une collaboration: je pense à la Grande Bibliothèque et à la Rencontre Théâtre Ados, qui font un formidable travail de diffusion et de sensibilisation de nouveaux publics; aux commissions scolaires et aux écoles privées de musique, aux orchestres de jeunes dans toutes les régions; ou encore aux Cadets de la région de l'Est qui nous offrent la possibilité de mettre en commun nos ressources pour rencontrer des centaines de jeunes musiciens et participer à leur formation. Soulignons la Ville de Val-d'Or, sans laquelle l'installation du Conservatoire de musique de Val-d'Or dans de nouveaux espaces entièrement adaptés à l'enseignement professionnel de la musique, au Complexe Edgard-Davignon, n'aurait pas été possible. Merci enfin à la Fondation du Conservatoire qui appuie nos élèves et contribue au rayonnement de l'institution.

Je remercie les professeurs et le personnel, ces gens qui travaillent toujours avec autant de passion, malgré le contexte difficile. Les résultats de nos élèves le confirment et ils continuent de dépasser les attentes les plus élevées. Merci enfin au conseil d'administration pour son engagement et au ministère de la Culture et des Communications qui ne dément pas son appui au Conservatoire. Comme elle s'était engagée à le faire, la ministre a déjà entrepris une tournée des établissements pour aller à la rencontre des milieux, des maisons d'enseignement, des élus et des partenaires de notre institution.

Je remercie toutes ces personnes pour leur sincère ouverture d'esprit dans cette réflexion qui doit apporter des changements favorables et qui est garante de l'avenir du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Danielle Dubé  
Directrice générale par intérim

# LA MISSION ET LE MANDAT DU CONSERVATOIRE

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a été fondé par voie législative en 1942. La ministre de la Culture et des Communications est responsable de l'application de sa loi constitutive.

La MISSION du Conservatoire est d'assurer une formation professionnelle en musique et en art dramatique fondée sur l'excellence. C'est ainsi qu'il suscite et soutient dans le milieu culturel une formation de grande qualité, en même temps qu'il appuie les organismes essentiels à la vie musicale et théâtrale sur tout le territoire québécois.

Le MANDAT du Conservatoire consiste à administrer et à exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement de l'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement (RLRQ, c. C-62.1, a.19).

Cinq VALEURS guident le Conservatoire dans ses actions et reflètent l'esprit qui anime le travail et les relations professionnelles et humaines: esprit d'équipe, intégrité, cohérence, respect et initiative.

Le Conservatoire est formé d'un RÉSEAU de sept établissements d'enseignement de la musique situés à Gatineau, à Montréal, à Québec, à Rimouski, à Saguenay, à Trois-Rivières et à Val-d'Or, et de deux établissements d'enseignement de

l'art dramatique, à Montréal et à Québec, tous bien enracinés dans leur milieu.

Il est la seule institution d'État en Amérique du Nord qui offre des programmes de formation en musique en continuité, du niveau élémentaire jusqu'au second cycle universitaire. Ses programmes de formation professionnelle en art dramatique adoptent la structure des programmes des grandes écoles où tous les cours sont obligatoires, de l'entrée à la diplomation. D'une année à l'autre, il compte environ 800 élèves en musique et 75 élèves en art dramatique.

À la différence des institutions des systèmes scolaires collégial et universitaire qui sont financées en fonction du nombre de leurs étudiants, le Conservatoire est financé à même les crédits du ministère chargé de la culture, à partir d'une enveloppe budgétaire annuelle qui limite et détermine le nombre de ses élèves. C'est pourquoi ces derniers y sont admis uniquement au mérite, par audition.

Prestigieuse institution de formation professionnelle en arts de la scène, le Conservatoire contribue activement au développement de la culture au Québec. Son rayonnement à l'étranger ainsi que celui de ses professeurs et de ses élèves passés et actuels témoignent de l'excellence de la formation dont il est l'héritier, et dont il se fait le promoteur, tant en musique qu'en art dramatique.



Photo: Vincent Champoux

David Bouchard est étudiant de troisième année au Conservatoire d'art dramatique de Québec et lauréat d'une bourse de 10 000 \$ de la Fondation Hnatyshyn, catégorie Interprétation dramatique — Théâtre français. On le voit ici dans *Les belles-sœurs* d'Éric Assous, pièce présentée en octobre 2014.

# LES FAITS SAILLANTS

## LA SANCTION DES ÉTUDES EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE – PROGRAMMES RÉGULIERS

MUSIQUE – DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES ET GRADES UNIVERSITAIRES	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Diplôme d'études collégiales en musique	7	7	4	4	2	4	5	33
Baccalauréat en musique	4	17	8	2	1	1		33
Maîtrise en musique		3	3			2		8
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>27</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>74</b>

MUSIQUE – AUTRES DIPLOMES ET CERTIFICATS	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Certificat de niveau préparatoire	8	9	3	6	9	6	2	43
Certificat de niveau collégial	10	15	9	4	1	3	6	48
Certificats et diplômes de 1 <sup>er</sup> cycle universitaire	3	11	2			2		18
Certificats et diplômes de 2 <sup>e</sup> cycle universitaire		11	1					12
Certificat de stage de perfectionnement en musique		6	1					7
<b>Total</b>	<b>21</b>	<b>52</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>128</b>

PRIX AUX CONCOURS DE SORTIE (NIVEAU 2 <sup>e</sup> CYCLE UNIVERSITAIRE)		
Conservatoire de musique de Gatineau	2	2 avec grande distinction
Conservatoire de musique de Montréal	19	4 avec distinction et 4 avec grande distinction
Conservatoire de musique de Québec	7	5 avec distinction
Conservatoire de musique de Trois-Rivières	2	1 avec distinction
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>10 avec distinction et 6 avec grande distinction</b>

ART DRAMATIQUE	CADM	CADQ	Total
Jeu (1 <sup>er</sup> cycle universitaire)	9	11	20
Scénographie (1 <sup>er</sup> cycle universitaire)		5	5
Mise en scène et création (2 <sup>e</sup> cycle universitaire)		-	-
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>16</b>	<b>25</b>

CMG : Conservatoire de musique de Gatineau  
 CMM : Conservatoire de musique de Montréal  
 CMQ : Conservatoire de musique de Québec  
 CMR : Conservatoire de musique de Rimouski  
 CMS : Conservatoire de musique de Saguenay

CMTR : Conservatoire de musique de Trois-Rivières  
 CMVD : Conservatoire de musique de Val-d'Or  
 CADM : Conservatoire d'art dramatique de Montréal  
 CADQ : Conservatoire d'art dramatique de Québec

## L'EFFECTIF ÉTUDIANT EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE – PROGRAMMES RÉGULIERS

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Préparatoire	70	58	82	42	25	47	36	360
Collégial	18	47	35	14	12	18	16	160
1 <sup>er</sup> cycle universitaire	13	77	42	10	5	6	7	160
2 <sup>e</sup> cycle universitaire	3	54	16		2	1		76
Stage de perfectionnement		7	1					8
<b>Total</b>	<b>104</b>	<b>243</b>	<b>176</b>	<b>66</b>	<b>44</b>	<b>72</b>	<b>59</b>	<b>764</b>

ART DRAMATIQUE	CADM	CADQ	Total
Jeu (1 <sup>er</sup> cycle universitaire)	30	35	65
Scénographie (1 <sup>er</sup> cycle universitaire)		10	10
Mise en scène et création (2 <sup>e</sup> cycle universitaire)		1	1
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>46</b>	<b>76</b>

## L'EFFECTIF ÉTUDIANT EN MUSIQUE ET EN ART DRAMATIQUE – PROGRAMMES COMPLÉMENTAIRES

MUSIQUE	CMG	CMM	CMQ	CMR	CMS	CMTR	CMVD	Total
Préconservatoire	2	39	14	6		4	12	77
Programmes externes	89		1	173	5	51	22	341
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>39</b>	<b>15</b>	<b>179</b>	<b>5</b>	<b>55</b>	<b>34</b>	<b>418</b>

ART DRAMATIQUE – FORMATION CONTINUE	CADM
Diction	12
Doublage – Débutant	4
Doublage – Intermédiaire	4
Doublage – Avancé	2
Doublage – Sénior	2
Doublage – Œuvres d'animation	2
Doublage – Enfants/adolescents, débutants	12
Doublage – Enfants/adolescents, perfectionnement	4
Interprétation pour la surimpression vocale	4
Technique du jeu au cinéma	10
Jeu théâtral	8
Voix et micro	8
Espace gym	16
<b>Total</b>	<b>88</b>

## LA LISTE DES DIPLÔMÉS ET DES LAURÉATS D'UN PRIX DU CONSERVATOIRE

### DIPLÔMÉS EN ART DRAMATIQUE

#### Jeu

Mustapha Aramis  
Jean-François Beauvais  
Maxime Béchar  
Florence Blain  
Emilie Carbonneau  
Antoni Castonguay-Harvey  
Ariel Charest  
Samuel Corbeil  
Rose-Anne Déry-Tremblay  
Nadia Girard  
David Grenier  
Elodie Grenier  
Marie-Pier Lagacé  
Marc-Antoine Marceau  
Gabriel Morin  
André-Luc P.-Tessier  
Martin J' Pelletier  
Pascale Renaud-Hébert  
Mathieu Richard  
Tatiana Zinga Botao Nyamabu

#### Scénographie

Laurie Carrier  
Gabrielle Doucet  
Maude Groleau  
Mélanie Robinson  
Mylène Turcotte

### LAURÉATS D'UN PRIX EN MUSIQUE

#### Prix

Cédric B. Ménard – clarinette  
Alejandro Daniel Calzadilla Jaua – violoncelle  
Gabriel Dufour-Laperrière – composition  
Émilie Girard-Charest – composition  
Alice Nahyun Kim – violoncelle  
Jocelyn Lafond – direction d'orchestre  
William Larivière – violoncelle  
Samuel Laroche-Pagé – guitare  
Gabriel Ledoux – composition  
Pierre Alexandre Maranda – contrebasse  
Andrea Marsolais-Roy – composition électroacoustique  
Évelyne Ridyard – percussion  
Loriane Takla – composition électroacoustique  
Hubert Tanguay-Labrosse – direction d'orchestre

#### Prix avec distinction

Emmanuel Bernier – orgue  
David Bouchard – violoncelle  
Jean-Michel Dubé – piano  
Tazmyn Eddy – trompette  
Jocelyn Lafond – orgue  
Julie Potvin-Turcotte – flûte  
Charles Quevillon – composition  
Guillaume Turcot – saxophone  
Wiktor Tyrchan – composition  
Julie Villeneuve – hautbois

#### Prix avec grande distinction

Veranika Cherniak – musique de chambre  
Samuel Clark – musique de chambre  
Gabriele Dostie-Poirier – musique de chambre  
Andrei Feher – direction d'orchestre  
Julian Geisterfer – musique de chambre  
Simon Rivet – musique de chambre

Photo: bureau du gouverneur général



Le 5 mai 2014, le très honorable David Johnston, gouverneur général du Canada, remettait à Gilbert Sicotte, comédien et professeur au Conservatoire d'art dramatique de Montréal, l'insigne de l'Ordre du Canada, l'une des plus prestigieuses distinctions honorifiques civiles au Canada.

### DIPLÔMÉS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) EN MUSIQUE

Sarah-Anne Arsenault – orgue  
Jean-Sébastien Blais – hautbois  
Mathilde Boucher – violon  
Corine Chartré Lefebvre – cor  
Julien Cossette – trompette  
Annie-Claude Dallaire – piano  
Nicolas Delisle-Godin – clavecin  
Marilyn Dion – cor  
Mario Doucette-Poirier – saxophone  
Pierre Forêt – flûte  
Samuel Fradette – trompette  
Louis-Charles Garneau – clarinette  
Bruce Gaulin-Boilard – piano  
Fabrice Godin – trombone  
Emmie Grégoire-Salmon – violon  
Anne Guimond – saxophone  
Tobie-Eloi Hinse-Paré – guitare  
Nataq Huault – clarinette  
Myriam Joyal – basson  
Fannie Jubinville – hautbois  
Jessica Lafontaine – clarinette  
Ludovik Lesage-Hinse – saxophone  
Samuel Lessard – piano  
Brandyn Lewis – contrebasse  
Alexandrine Marcoux – guitare  
Raphaël Michaud – piano  
David Morasse – piano  
Jason Philippe – flûte  
Raphaël Roussy-Lavoie – piano  
Pierre-Luc St-Jean – basson  
Samuel-San Vachon – contrebasse  
Guillaume Veillet – violoncelle  
Marie Vicuna – flûte

## **BACHELIERS EN MUSIQUE (B. MUS.)**

Ioan Bastarache – orgue  
Thomas Bégin – guitare  
Emmanuel Bernier – orgue  
Éliane Bessette-Langlois – flûte  
Eliane Charest-Beauchamp – violon  
Paola Curcio-Rizzato – violoncelle  
Andrei Feher – violon  
Stéfane Fyen-Jackson – saxophone  
Manuella Gagnon – piano  
Julian Geisterfer – guitare  
Nataq Huault – clarinette  
Kévin Landry Bélanger – tuba  
Caroline Laurent – violon  
Olivier Lavoie-Gagné – orgue  
Qiao Yi Miaomu – piano  
Nicolas Migneault – guitare  
Cécile Muhire – chant  
Emilie Paquette – cor  
Philip Pinard Mc Maniman – flûte  
Dominic Poulin – trombone  
Andréanne Poupart – violoncelle  
Marc-André Riberdy – violoncelle  
Simon Rivet – guitare  
Camille Roberge – violoncelle  
Jean-Philip Savard – guitare  
Magali Simard – chant  
Guillaume St-Cyr – piano  
Angelica Tombs – cor  
Carolane Tremblay – piano  
Pierre Tremblay – piano  
Olivier Tremblay-Noël – percussion  
Antoine Trépanier – basson  
Julie Villeneuve – hautbois

## **MAÎTRES EN MUSIQUE (M. MUS.)**

Karine Bouchard – violon  
Alejandro Daniel Calzadilla Jaua – violoncelle  
Jocelyn Lafond – direction d'orchestre  
Jocelyn Lafond – orgue  
William Larivière – violoncelle  
Julie Potvin-Turcotte – flûte  
Évelyne Ridyard – percussion  
Julie Villeneuve – hautbois

## **DIPLÔMÉS DE 1<sup>er</sup> CYCLE UNIVERSITAIRE AUTRE QUE LE BACCALAURÉAT**

Emmanuel Bernier – chant  
Simon Chioini – composition électroacoustique  
Guillaume Cliche – composition électroacoustique  
Emile Couture – composition  
Fernando Franco Murillo – composition électroacoustique  
Émilie Girard-Charest – composition  
Jonathan Goulet – composition  
Tobie-Eloi Hinse-Paré – guitare  
Vincent Houde-Turcotte – basson  
Line Katcho – composition électroacoustique  
Jocelyn Lafond – écriture  
Roberto-Apolinar Martinez-Lissow – guitare  
Mathieu Roussel-Lewis – piano  
Matthew Schoen – composition électroacoustique  
Antoine St-Onge – basson  
Jean-Luc Therrien – piano  
Charles-Philippe Tremblay-Bégin – composition  
Wiktor Tyrchan – composition

## **DIPLÔMÉS DE 2<sup>e</sup> CYCLE UNIVERSITAIRE AUTRE QUE LA MAÎTRISE**

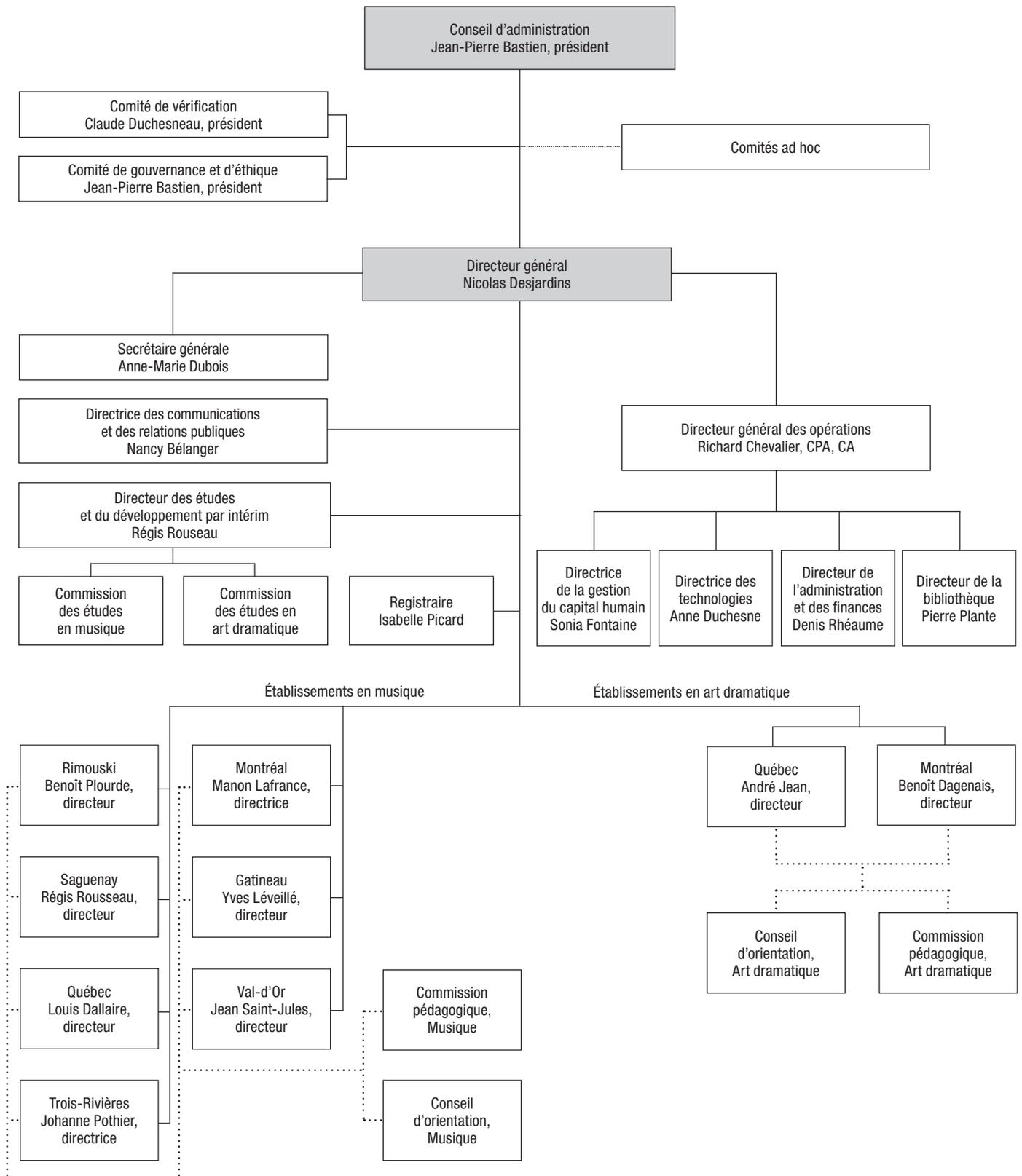
Emmanuel Bernier – orgue  
David Bouchard – violoncelle  
Gabriel Dufour-Laperrière – composition  
Tazmyn Eddy – trompette  
Émilie Girard-Charest – composition  
Alice Nahyun Kim – violoncelle  
Samuel Laroché-Pagé – guitare  
Gabriel Ledoux – composition  
Pierre Alexandre Maranda – contrebasse  
Andrea Marsolais-Roy – composition électroacoustique  
Charles Quevillon – composition  
Loriane Takla – composition électroacoustique

Photo: André Chevrier



Caroline Gélinas reçoit cette année la bourse en interprétation vocale classique de la Fondation Hnatyshyn. Mezzo-soprano de grand talent, Caroline termine actuellement un diplôme d'artiste en chant dans la classe de Donna Brown au Conservatoire de musique de Montréal. À ses côtés, l'altiste Violette Corpataux-Blache, étudiante au baccalauréat.

# L'ORGANIGRAMME



# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration du Conservatoire compte 20 membres sur une possibilité de 21, dont 8 sont nommés par la ministre de la Culture et des Communications, 2 sont nommés par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et 1 est nommé par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (ce dernier poste est vacant au 30 juin 2014). À ces membres s'ajoutent trois directeurs, trois professeurs, un employé non enseignant et deux élèves, tous élus par leurs pairs, ainsi que le directeur général du Conservatoire.

Le conseil d'administration détermine les orientations du Conservatoire, approuve ses plans stratégiques ainsi que les plans d'action annuels qui en découlent. Il recommande à la ministre de la Culture et des Communications l'adoption des prévisions budgétaires et des états financiers. Il adopte les règlements et politiques qui encadrent les divers secteurs d'activités de l'institution, y inclus le conseil d'administration, les commissions des études, les conseils d'orientation et les comités spéciaux. Ainsi, une nouvelle politique a été adoptée au cours de l'année 2013-2014: la Politique sur la formation et le développement des ressources humaines au Conservatoire. Enfin, le conseil établit par règlement les régimes pédagogiques applicables à l'enseignement de la musique et de l'art dramatique qui régissent notamment l'admission des élèves, les programmes d'études, l'évaluation des apprentissages et la sanction des études.

Le conseil d'administration peut former des comités du conseil d'administration, des comités consultatifs ou des comités spéciaux, et il détermine leur composition et leur mandat. Il a ainsi formé un comité de gouvernance et d'éthique et un comité de vérification.

Le **comité de gouvernance et d'éthique** est formé de trois membres du conseil d'administration qui n'ont aucun lien d'emploi avec le Conservatoire. Il a pour fonctions d'élaborer:

- des règles de gouvernance et un code d'éthique pour la conduite des affaires du Conservatoire;
- un code d'éthique applicable aux membres du conseil, aux directeurs ainsi qu'aux autres employés du Conservatoire;
- des profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil, à l'exception du président du conseil et du directeur général;
- des critères d'évaluation du fonctionnement du conseil.

Les membres de ce comité sont Jean-Pierre Bastien, président du conseil d'administration au 30 juin 2014, Véronique Roy et Sébastien Dhavernas.

Le **comité de vérification** est formé de trois membres du conseil d'administration qui n'ont aucun lien d'emploi avec le Conservatoire. Ce comité a pour fonctions:

- d'approuver le plan annuel de vérification interne du Conservatoire;

- de s'assurer qu'un plan visant une utilisation optimale des ressources du Conservatoire soit mis en place et d'en faire le suivi;
- de veiller à ce que des mécanismes de contrôle interne adéquats et efficaces soient mis en place;
- de réviser toute activité portée à son attention susceptible de nuire à la situation financière du Conservatoire;
- de s'assurer qu'un processus de gestion des risques soit mis en place;
- d'examiner les états financiers avec le vérificateur général et le vérificateur externe et d'en recommander l'approbation au conseil.

Ce comité est présidé par Louise Fugère. Deux autres membres sont à nommer au cours des premiers mois de l'exercice financier 2014-2015.

## PRÉSIDENTS:

Jean-Pierre Bastien (juin 2014)  
Monique Goyette (février à mai 2014)  
Francine Grégoire\*

## VICE-PRÉSIDENTE :

Poste vacant (depuis février 2014)  
Angèle Dubeau\*

## ADMINISTRATEURS :

Louis Babin (février 2014)  
Denis Bernard (février 2014)  
Élisabeth Brière\*  
René Champigny  
Simon Clément\*  
Caroline Cods\*  
Marcel Côté  
Louis Dallaire  
Nicolas Desjardins  
Sébastien Dhavernas  
Claude Duchesneau\*  
Louise Fugère (février 2014)  
Marie Gignac (février 2014)  
Michel Gonneville  
Philippe Gougeon (octobre 2013)  
Jacinthe Harbec  
André Jean (février 2013)  
Ludovik Lesage-Hinse (septembre 2013)  
Marie-France Maheu\*  
France Munger  
Michel Nadeau  
Véronique Roy (février 2014)  
Jean St-Jules  
Vincent Tanguay (février 2014)

\* fin de mandat: février 2014



Photo: Nicole Lévesque

Olivier Tremblay-Noël étudie la percussion auprès de Gabriel Dionne au Conservatoire de musique de Rimouski. Il faisait cette année son examen de fin de baccalauréat, interprétant notamment *Ode to the Cinematic Orchestra* de Nick Ramm, dont il avait fait les arrangements. Sa prestation lui a valu une mention Exceptionnel.

# L'UTILISATION DES RESSOURCES

## LE CAPITAL HUMAIN

### LE PERSONNEL

Dans la poursuite de sa mission et afin de demeurer un haut lieu d'enseignement des arts de la scène, le Conservatoire comptait, au 30 juin 2014, sur 330 employés réguliers et occasionnels au sein de son réseau de 9 établissements répartis dans 7 régions du Québec. Cet effectif animé par la passion et le dévouement pour l'institution cumule plusieurs années de service et constitue la force du réseau grâce à sa solide expertise.

CATÉGORIES D'EMPLOIS	POSTES RÉGULIERS	POSTES OCCASIONNELS	TOTAL DES POSTES
Cadres	15	0	15
Professeurs	119	96	215
Professionnels	13	0	13
Personnel de bureau et techniciens	69	3	72
Ouvriers	12	3	15
<b>TOTAL</b>	<b>228</b>	<b>102</b>	<b>330</b>

### LA DOTATION ET LE MOUVEMENT DE PERSONNEL

En 2013-2014, la direction de la gestion du capital humain a pourvu 10 postes par concours pour combler des postes réguliers et occasionnels afin de pallier les départs d'employés pour la retraite ou pour effectuer des remplacements (maladie, maternité, paternité). De plus, MM. Benoît Dagenais, au Conservatoire d'art dramatique de Montréal, et Yves Léveillé, au Conservatoire de musique de Gatineau, ont été confirmés officiellement en avril 2014 au poste de direction qu'ils occupaient de façon intérimaire.

### LA FORMATION ET LE PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL

En 2013, le Conservatoire a consacré 150 875 \$ à la formation de son personnel pour un total de 3 853 heures d'activités de développement.

### LES RELATIONS DE TRAVAIL

Les discussions en vue de négocier la première convention collective des professionnelles et professionnels ont débuté en janvier 2014 avec le Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) et se poursuivront en 2014-2015. Leur convention collective est échu depuis le 31 mars 2010.

La convention collective du personnel de bureau, technique et ouvrier est échu depuis le 1<sup>er</sup> avril 2014. Les discussions en vue de renouveler cette convention se sont amorcées en mars 2014 avec le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et se poursuivront en 2014-2015.

En ce qui concerne la convention collective des professeurs affiliés au Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ), elle est en vigueur jusqu'au 31 mars 2015.

## LES BONIS AU RENDEMENT

Depuis le 26 avril 2010, les ministères et organismes doivent rendre compte des bonis versés au cours de l'exercice. Aucun boni au rendement n'a été accordé aux cadres et aux titulaires d'un emploi supérieur à temps plein en 2013-2014.

## LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

En vue de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles, le Conservatoire et les associations accréditées SFPQ, SPGQ et SPEQ coopèrent pour prendre les mesures nécessaires afin de protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique des employés. Un comité de santé et sécurité au travail pour le réseau du Conservatoire a été créé. Ce comité est constitué de 10 représentants des travailleurs et de 5 représentants de l'employeur. Chacun des établissements est représenté.

En avril 2014, les membres du comité ont reçu une formation portant sur la mise en place d'un comité de santé et de sécurité. Les services de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur « Administration provinciale » ont été retenus en soutien à la mise sur pied de ce comité.

Le plan d'action adopté pour l'année 2014-2015 prévoit la présentation des membres et de leurs rôles à l'ensemble des employés, l'appropriation du rôle d'un représentant en prévention et la production d'outils de travail propres au Conservatoire (ex. : formulaire d'enquête d'accident). Afin que le comité établisse un nouveau plan d'action en décembre 2014, l'employeur dressera également la liste de ses obligations ainsi que la liste des lois et règlements en santé et sécurité applicables au Conservatoire.

## LE MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Au 30 juin 2014, l'affichage amendé des résultats de l'exercice de maintien de l'équité salariale pour les employés professionnels syndiqués était réalisé. Cet affichage faisait suite à l'entente intervenue entre le SPGQ et le Conservatoire dans le cadre d'un processus de conciliation.

Quant à l'exercice de maintien de l'équité pour les employés de bureau, technique et ouvrier, les parties sont toujours en conciliation.



Catherine St-Laurent (à droite) en est à sa deuxième année de formation en jeu au Conservatoire d'art dramatique de Montréal. Elle incarne l'amie de Nicole (Julianne Côté) dans le long métrage *Tu dors Nicole*, de Stéphane Lafleur, produit par *micro\_scope*. Le film a fait le tour des rendez-vous cinématographiques internationaux, notamment la Quinzaine des Réalisateurs au dernier Festival de Cannes.

# LES ÉTATS FINANCIERS

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conservatoire reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration du Conservatoire surveille la façon dont la direction s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Conservatoire, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La directrice générale par intérim,



Danielle Dubé

Le directeur des services administratifs,



Denis Rhéaume

Québec, le 7 novembre 2014



À l'Assemblée nationale

## **RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS**

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2014, l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec n'a pas comptabilisé, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants sont nécessaires afin que les états financiers du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) En dollars	
	2014	2013
<b>État de la situation financière</b>		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	7 785 087 \$	7 261 341 \$
Subventions reportées du gouvernement du Québec	5 595 011	5 629 630
<b>Dettes nettes et déficit cumulé</b>	(2 190 076)	(1 631 711)
<b>État des résultats</b>		
Subventions du gouvernement du Québec	558 365	528 169
<b>Déficit annuel</b>	(558 365)\$	(528 169)\$

*Opinion avec réserve*

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec au 30 juin 2014, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec au 30 juin 2014 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

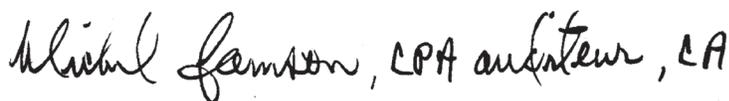
Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

*Conformité des opérations à la loi constitutive du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec*

En vertu de l'article 57 de sa loi constitutive, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ne peut effectuer des paiements ou assumer des obligations, dont le coût dépasse, dans un même exercice financier, les sommes dont il dispose pour l'exercice au cours duquel ces paiements sont effectués ou ces obligations assumées.

Or, les résultats déficitaires cumulés au 30 juin 2014 totalisant 12 037 761 \$ (10 221 394 \$ au 30 juin 2013) témoignent du fait que le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a effectué des paiements ou assumé des obligations dont le coût dépasse les sommes dont il disposait. Ainsi, les dispositions de l'article 57 de la *Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec* (RLRQ, chapitre C-62.1) n'ont pas été respectées.

Le Vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 7 novembre 2014

**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ**  
de l'exercice clos le 30 juin 2014

	<b>2014 Budget</b>	<b>2014 Réel</b>	<b>2013 Réel</b>
<b>REVENUS</b>			
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	28 513 899 \$	28 568 425 \$	28 534 807 \$
Droits de scolarité	1 130 336	1 226 977	1 097 270
Intérêts	40 000	33 444	42 420
Autres revenus (note 4)	753 700	965 965	877 574
	<b>30 437 935</b>	<b>30 794 811</b>	<b>30 552 071</b>
<b>CHARGES</b>			
Traitements et avantages sociaux	16 292 966	16 992 619	18 257 658
Loyers et location	6 823 292	7 106 269	6 691 535
Services professionnels, administratifs et autres	1 887 170	1 708 964	1 826 328
Services d'entretien	487 980	444 877	440 342
Frais de déplacements	443 550	336 692	335 036
Fournitures et approvisionnements	298 737	244 137	308 208
Frais d'intérêts sur emprunts	2 312 201	2 268 605	2 293 335
Frais bancaires	14 300	19 971	4 125
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	5 950	6 335
Amortissement des immobilisations corporelles	3 528 067	3 483 094	3 400 069
	<b>32 088 263</b>	<b>32 611 178</b>	<b>33 562 971</b>
<b>DÉFICIT ANNUEL</b>	<b>(1 650 328)\$</b>	<b>(1 816 367)</b>	<b>(3 010 900)</b>
<b>DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		(10 221 394)	(7 210 494)
<b>DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>		<b>(12 037 761)\$</b>	<b>(10 221 394)\$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 30 juin 2014

	2014	2013
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	402 723 \$	1 530 647 \$
Créances (note 5)	330 954	445 370
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	3 500 182	2 319 317
	<b>4 233 859</b>	<b>4 295 334</b>
<b>PASSIFS</b>		
Emprunts bancaires (note 7)	470 000	2 483 744
Charges à payer et frais courus (note 8)	1 735 417	2 471 661
Provision pour vacances (note 9)	1 750 484	1 893 045
Revenus reportés	247 444	234 833
Dû au gouvernement du Québec (note 10)	253 797	434 891
Provision pour congés de maladie (note 9)	5 501 028	5 229 935
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 11)	–	49 014
Dette à long terme (note 12)	47 504 810	45 402 207
	<b>57 462 980</b>	<b>58 199 330</b>
<b>DETTE NETTE</b>	<b>(53 229 121)</b>	<b>(53 903 996)</b>
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>		
Charges payées d'avance	74 693	72 537
Immobilisations corporelles (note 13)	41 116 667	43 610 065
	<b>41 191 360</b>	<b>43 682 602</b>
<b>DÉFICIT CUMULÉ</b>	<b>(12 037 761) \$</b>	<b>(10 221 394) \$</b>

Obligations contractuelles (note 15)

Éventualité (note 20)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Marie-France Maheu  
Présidente du conseil d'administration



Danielle Dubé  
Directrice générale par intérim

## ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

de l'exercice clos le 30 juin 2014

	2014 Budget	2014 Réal	2013 Réal
<b>DÉFICIT ANNUEL</b>	<b>(1 650 328) \$</b>	<b>(1 816 367) \$</b>	<b>(3 010 900) \$</b>
Variation due aux immobilisations corporelles:			
Acquisitions	-	(995 646)	(1 987 183)
Amortissement	3 528 067	3 483 094	3 400 069
Dispositions	-	5 950	6 335
	<b>3 528 067</b>	<b>2 493 398</b>	<b>1 419 221</b>
Variation due aux charges payées d'avance:			
Acquisitions	-	(165 099)	(182 370)
Utilisation	-	162 943	169 894
	-	<b>(2 156)</b>	<b>(12 476)</b>
<b>DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE NETTE</b>	<b>1 877 739</b>	<b>674 875</b>	<b>(1 604 155)</b>
<b>DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>		<b>(53 903 996)</b>	<b>(52 299 841)</b>
<b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>		<b>(53 229 121) \$</b>	<b>(53 903 996) \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice clos le 30 juin 2014

	2014	2013
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Déficit annuel	(1 816 367) \$	(3 010 900) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	49 014	31 920
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	5 950	6 335
Amortissement des immobilisations corporelles	3 483 094	3 400 069
	1 721 691	427 424
Variation des actifs et passifs liés au fonctionnement :		
Créances	114 416	501 545
Charges payées d'avance	(2 156)	(12 476)
Effet à recevoir du gouvernement du Québec	-	866 192
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(1 180 865)	(1 191 305)
Charges à payer et frais courus	(188 133)	676 415
Subventions reportées du gouvernement du Québec	(98 028)	(63 840)
Revenus reportés	12 611	24 988
Provision pour vacances	(142 561)	215 583
Provision pour congés de maladie	271 093	(258 595)
	(1 213 623)	758 507
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>508 068</b>	<b>1 185 931</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(1 543 757)	(1 583 471)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation des emprunts bancaires	1 920 830	1 345 877
Remboursement des emprunts bancaires	(3 934 574)	(1 181 300)
Remboursement sur le dû au gouvernement du Québec	(181 094)	(193 760)
Nouvelle dette à long terme	3 934 740	1 181 300
Remboursement de la dette à long terme	(1 832 137)	(1 680 790)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(92 235)</b>	<b>(528 673)</b>
<b>DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(1 127 924)</b>	<b>(926 213)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>1 530 647</b>	<b>2 456 860</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>402 723 \$</b>	<b>1 530 647 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 30 juin 2014

### 1. CONSTITUTION ET OBJET

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (Conservatoire) a été constitué par la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (RLRQ, chapitre C - 62.1), amendée par la Loi modifiant la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (2006, chapitre 26). Cette dernière a modifié les dispositions financières qui régissent le Conservatoire faisant en sorte qu'elles sont devenues non budgétaires depuis le 31 mars 2007.

Le Conservatoire a pour objet d'administrer et d'exploiter, dans diverses régions du Québec, des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et à leur perfectionnement.

Les établissements du Conservatoire ont aussi pour mission de susciter et de favoriser, dans le milieu, une formation initiale de qualité dans le domaine de la musique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Conservatoire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Conservatoire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

#### ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

#### INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Conservatoire identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Il n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments dérivés.

La trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les créances (sauf les taxes à recevoir) et les subventions à recevoir du gouvernement du Québec sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (sauf les avantages sociaux), la provision pour vacances, les montants dus au gouvernement du Québec ainsi que les dettes à long terme (à l'exclusion des obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition) sont classées dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

#### REVENUS

Les subventions du gouvernement du Québec, qui sont des paiements de transfert, sont comptabilisées dans les revenus dans la mesure où elles sont autorisées, où elles respectent les critères d'admissibilité et peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable. Elles sont présentées en contributions reportées lorsque les stipulations imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Les droits de scolarité sont comptabilisés aux revenus en fonction de la période couverte par ces droits.

Les revenus d'intérêts sont constatés selon le nombre de jours de détention de la trésorerie au cours de l'exercice.

Les autres revenus sont constatés lorsque les services ont été rendus ou lorsqu'ils sont gagnés, et que la mesure et le recouvrement sont raisonnablement sûrs.

#### ACTIFS FINANCIERS

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### PASSIFS

#### Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction du Conservatoire. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

#### Provision pour congés de vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Conservatoire estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

#### Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que le Conservatoire ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

#### Contrat de location

Les contrats de location auxquels le Conservatoire participe à titre de preneur et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée sont comptabilisés comme des contrats de location-acquisition et sont inclus dans les immobilisations corporelles et les dettes à long terme. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail.

Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où ils surviennent.

### ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du Conservatoire sont employés pour fournir des services futurs.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Équipement spécialisé	10 et 20 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Améliorations locatives	3 et 5 ans
Équipement informatique	3 ans
Logiciels et développement informatique	3, 5 et 10 ans
Partitions de musique, volumes	5 et 10 ans
Détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition	
Équipement spécialisé	10 ans
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	15 et 25 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Conservatoire de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

### 3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Ministère de la Culture et des Communications
Frais de fonctionnement
Virement des subventions constatées à titre de revenus de l'exercice (note 11)
Intérêts sur emprunts bancaires
Capital, intérêts et frais d'emprunt – Fonds de financement <sup>(1)</sup>

2014	2013
27 933 900 \$	28 040 890 \$
49 014	31 920
10 674	19 564
574 837	442 433
<b>28 568 425 \$</b>	<b>28 534 807 \$</b>

<sup>(1)</sup> Apparenté sous contrôle commun

### 4. AUTRES REVENUS

Programme de formation Populaire Jazz Conservatoire de musique de Rimouski
Exercices pédagogiques
Location de salles
Autres

2014	2013
431 150 \$	467 141 \$
118 399	57 198
357 905	325 097
58 511	28 138
<b>965 965 \$</b>	<b>877 574 \$</b>

### 5. CRÉANCES

Compte à recevoir – Société québécoise des infrastructures <sup>(1)</sup>
Compte à recevoir – Fondation du Conservatoire
Taxes à recevoir
Intérêts à recevoir
Autres (location de salles, droits de scolarité)

2014	2013
– \$	5 227 \$
12 829	48 956
196 006	279 641
1 266	1 046
120 853	110 500
<b>330 954 \$</b>	<b>445 370 \$</b>

<sup>(1)</sup> Apparenté sous contrôle commun

### 6. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec se détaillent comme suit:

Intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires
Intérêts courus sur la dette à long terme – Fonds de financement
Subvention du ministère de la Culture et des Communications

2014	2013
6 399 \$	15 455 \$
32 651	27 055
3 461 132	2 276 807
<b>3 500 182 \$</b>	<b>2 319 317 \$</b>

## 7. EMPRUNTS BANCAIRES

### FONCTIONNEMENT

Le gouvernement du Québec a autorisé le Conservatoire par décret à contracter une marge de crédit relative au fonctionnement du Conservatoire pour un montant maximum de 1 000 000 \$. Au 30 juin 2014 et au 30 juin 2013, le Conservatoire n'avait pas contracté cet emprunt.

### MAINTIEN DES ACTIFS ET MODERNISATION DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Le gouvernement du Québec a autorisé le Conservatoire à contracter les emprunts suivants relatifs aux immobilisations et à leur maintien ainsi que pour le projet de modernisation du réseau des bibliothèques :

**Maintien des actifs** : Le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour ces emprunts bancaires, incluant les frais d'emprunt prévus au moment du financement à long terme, s'élève à 2 356 431 \$ (2013 : 2 772 147 \$).

**Modernisation du réseau des bibliothèques** : Le gouvernement du Québec a autorisé le Conservatoire à contracter un emprunt bancaire relativement à la modernisation du réseau des bibliothèques pour un montant maximum de 3 507 604 \$ (2013 : 3 469 047 \$), incluant les frais d'emprunt prévus lors du financement à long terme.

### MAINTIEN DES ACTIFS

Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant de capital maximum de 789 600 \$ portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2014.

### MODERNISATION DU RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Marge de crédit remboursable à demande, autorisée par décret pour un montant de capital maximum de 3 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel, échéant le 30 novembre 2014.

2014	2013
470 000 \$	– \$
–	2 483 744
<b>470 000 \$</b>	<b>2 483 744 \$</b>

Le taux préférentiel de l'institution bancaire est de 3,00 % au 30 juin 2014 (2013 : 3,00 %).

## 8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

Traitements  
Avantages sociaux  
Fournisseurs  
Intérêts courus à payer au Fonds de financement  
Intérêts courus et loyers à payer à la Société québécoise des infrastructures

2014	2013
413 812 \$	943 672 \$
425 524	385 218
289 139	934 570
32 651	27 055
574 291	181 146
<b>1 735 417 \$</b>	<b>2 471 661 \$</b>

## 9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel du Conservatoire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, le taux de cotisation RREGOP est passé de 9,18 % à 9,84 % de la masse salariale cotisable, celui du RRPE est passé de 12,30 % à 14,38 % et celui du RRF est demeuré à 7,25 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 %, au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (0,54 % au 1<sup>er</sup> janvier 2013), de la masse salariale cotisable, qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, le Conservatoire doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2013 correspondant à 1,08 % de la masse salariale cotisable et à 11,46 % de la masse salariale cotisable pour l'année civile 2014.

Les cotisations du Conservatoire, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 096 455 \$ (2013 : 972 888 \$). Les obligations du Conservatoire à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

### PROVISION POUR VACANCES ET CONGÉS DE MALADIE

	2014		2013	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	1 893 045 \$	5 229 935 \$	1 677 462 \$	5 488 530 \$
Charge de l'exercice	2 088 463	936 650	2 462 400	571 362
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 231 024)	(665 557)	(2 246 817)	(829 957)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>1 750 484 \$</b>	<b>5 501 028 \$</b>	<b>1 893 045 \$</b>	<b>5 229 935 \$</b>

### DESCRIPTION

Le Conservatoire dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Conservatoire.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Dans un contexte de préretraite, les employés faisant partie du personnel non enseignant peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées alors que pour le personnel enseignant, ces journées accumulées converties en mois de calendrier peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées jusqu'à concurrence de six mois de calendrier. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Conservatoire. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Pour le personnel enseignant, le Conservatoire a révisé l'hypothèse de jours perdus utilisée pour l'évaluation actuarielle de la provision des congés de maladie à comptabiliser. L'hypothèse a été révisée en fonction des résultats des derniers exercices financiers au plan des congés de maladie perdus et suivant des projections.

### ÉVALUATIONS ET ESTIMATIONS SUBSÉQUENTES

Le programme d'accumulation des congés de maladie au 30 juin 2014 a fait l'objet d'une actualisation, par strate d'âge, sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2014	2013
Taux d'indexation	3,30 % à 3,80 %	2,83 % à 4,20 %
Taux d'actualisation	1,40 % à 4,36 %	1,63 % à 4,31 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	0 à 33 ans	0 à 34 ans
Nombre de jours perdus	4 % à 41,77 %	7 % à 44,67 %

## 10. DÛ AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2014	2013
Sans intérêt, remboursable au rythme de la charge annuelle d'amortissement sur les actifs transférés	253 797 \$	434 891 \$

Les versements en capital des cinq prochains exercices et des exercices subséquents pour le dû au gouvernement du Québec s'établissent comme suit:

2015	148 482 \$
2016	34 596
2017	19 153
2018	11 262
2019	11 262
2020 et suivantes	29 042
	<b>253 797 \$</b>

Le ministère de la Culture et des Communications versera au Conservatoire une subvention servant à combler la portion annuelle du remboursement de cette dette, selon la disponibilité des crédits alloués annuellement à celui-ci par l'Assemblée nationale.

## 11. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions du gouvernement du Québec comportant des stipulations grevant leur utilisation sont reportées et comptabilisées aux résultats à titre de revenus jusqu'à concurrence du montant autorisé lorsque les conditions d'admissibilité sont satisfaites. Les projets spéciaux concernent l'élaboration d'un dossier de présentation stratégique et d'études requises pour les projets d'agrandissement de certains établissements du Conservatoire. Les variations survenues dans les soldes sont les suivantes:

	2014	2013
Solde au début	49 014 \$	80 934 \$
Subventions constatées à titre de revenus de l'exercice (note 3)	(49 014)	(31 920)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>- \$</b>	<b>49 014 \$</b>

## 12. DETTE À LONG TERME

	2014	2013
<b>SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES</b>		
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 40 654 778\$, au taux variable annuellement de 5,35 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 244 681 \$, échéant en mai 2034	35 813 094 \$	36 849 223 \$
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 5 346 371 \$, au taux variable annuellement de 5,31 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 43 001 \$, échéant en mai 2024	3 971 546	4 268 071
Obligations en vertu d'un contrat de location-acquisition de 753 744\$, au taux fixe de 4,48 %, remboursable par versements mensuels en capital et intérêts de 5 749 \$, échéant en mai 2022	459 125	506 395
<b>FONDS DE FINANCEMENT</b>		
Emprunt sur billet de 1 000 000\$, au taux fixe de 3,969 %, remboursable par versements annuels en capital de 100 705\$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en mai 2019	500 001	600 001
Emprunt sur billet de 1 150 100\$, au taux fixe de 4,235 %, remboursable par versements semestriels en capital de 55 153\$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en mai 2021	766 734	876 267
Emprunt sur billet de 1 245 500\$, au taux fixe de 3,122 %, remboursable par versements annuels en capital de 125 428\$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en juillet 2021	996 400	1 120 950
Emprunt sur billet de 1 181 300\$, au taux fixe de 1,724 %, remboursable par versements annuels en capital de 118 640\$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en décembre 2017	1 063 170	1 181 300
Emprunt sur billet de 3 934 740\$, au taux fixe de 3,271 %, remboursable par versements annuels en capital de 360 044\$, garantis par le gouvernement du Québec, échéant en septembre 2024	3 934 740	-
	<b>47 504 810 \$</b>	<b>45 402 207 \$</b>

## 12. DETTE À LONG TERME (suite)

Les montants des versements en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices et des exercices subséquents se détaillent comme suit :

2015	2 268 376 \$
2016	2 346 035
2017	2 427 850
2018	3 107 239
2019	2 486 198
2020 et suivantes	34 915 398
	<b>47 551 096 \$</b>

## 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

### COÛT

	2014			
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Solde à la fin
Équipement spécialisé	5 418 010 \$	330 244 \$	7 437 \$	5 740 817 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	622 290	137 951	–	760 241
Améliorations locatives	301 861	16 321	–	318 182
Équipement informatique	595 062	93 462	–	688 524
Logiciels et développement informatique	2 792 003	309 334	–	3 101 337
Partitions de musique, volumes	357 223	108 334	–	465 557
	<b>10 086 449</b>	<b>995 646</b>	<b>7 437</b>	<b>11 074 658</b>
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 905 384	–	–	1 905 384
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 828 005	–	–	1 828 005
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798
Améliorations locatives	42 900 667	–	–	42 900 667
	<b>46 753 854</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>46 753 854</b>
	<b>56 840 303 \$</b>	<b>995 646 \$</b>	<b>7 437 \$</b>	<b>57 828 512 \$</b>

### AMORTISSEMENT CUMULÉ

	2014				Valeur comptable nette
	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Solde à la fin	
Équipement spécialisé	2 370 483 \$	516 549 \$	1 487 \$	2 885 545 \$	2 855 272 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	249 772	129 556	–	379 328	380 913
Améliorations locatives	176 354	48 241	–	224 595	93 587
Équipement informatique	424 494	102 124	–	526 618	161 906
Logiciels et développement informatique	557 779	343 549	–	901 328	2 200 009
Partitions de musique, volumes	18 346	58 083	–	76 429	389 128
	<b>3 797 228</b>	<b>1 198 102</b>	<b>1 487</b>	<b>4 993 843</b>	<b>6 080 815</b>
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement spécialisé	805 796	183 265	–	989 061	916 323
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 462 404	365 601	–	1 828 005	–
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798	–
Améliorations locatives	7 045 012	1 736 126	–	8 781 138	34 119 529
	<b>9 433 010</b>	<b>2 284 992</b>	<b>–</b>	<b>11 718 002</b>	<b>35 035 852</b>
	<b>13 230 238 \$</b>	<b>3 483 094 \$</b>	<b>1 487 \$</b>	<b>16 711 845 \$</b>	<b>41 116 667 \$</b>

### 13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

#### COÛT

	2013			
	Solde au début	Acquisitions	Dispositions	Solde à la fin
Équipement spécialisé	4 965 166 \$	459 341 \$	6 497 \$	5 418 010 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	416 931	205 359	–	622 290
Améliorations locatives	282 309	19 552	–	301 861
Équipement informatique	459 539	135 523	–	595 062
Logiciels et développement informatique	1 967 693	824 310	–	2 792 003
Partitions de musique, volumes	13 394	343 829	–	357 223
	<b>8 105 032</b>	<b>1 987 914</b>	<b>6 497</b>	<b>10 086 449</b>
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition				
Équipement spécialisé	1 905 384	–	–	1 905 384
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 828 005	–	–	1 828 005
Équipement informatique	119 798	–	–	119 798
Améliorations locatives	42 901 398	( 731)	–	42 900 667
	<b>46 754 585</b>	<b>( 731)</b>	<b>–</b>	<b>46 753 854</b>
	<b>54 859 617 \$</b>	<b>1 987 183 \$</b>	<b>6 497 \$</b>	<b>56 840 303 \$</b>

#### AMORTISSEMENT CUMULÉ

	2013				
	Solde au début	Amortissement	Dispositions	Solde à la fin	Valeur comptable nette
Équipement spécialisé	1 885 875 \$	484 770 \$	162 \$	2 370 483 \$	3 047 527 \$
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	170 615	79 157	–	249 772	372 518
Améliorations locatives	125 249	51 105	–	176 354	125 507
Équipement informatique	331 122	93 372	–	424 494	170 568
Logiciels et développement informatique	212 802	344 977	–	557 779	2 234 224
Partitions de musique, volumes	1 689	16 657	–	18 346	338 877
	<b>2 727 352</b>	<b>1 070 038</b>	<b>162</b>	<b>3 797 228</b>	<b>6 289 221</b>
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition					
Équipement spécialisé	619 040	186 756	–	805 796	1 099 588
Mobilier, équipement de bureau et audiovisuel	1 090 160	372 244	–	1 462 404	365 601
Équipement informatique	119 074	724	–	119 798	–
Améliorations locatives	5 274 705	1 770 307	–	7 045 012	35 855 655
	<b>7 102 979</b>	<b>2 330 031</b>	<b>–</b>	<b>9 433 010</b>	<b>37 320 844</b>
	<b>9 830 331 \$</b>	<b>3 400 069 \$</b>	<b>162 \$</b>	<b>13 230 238 \$</b>	<b>43 610 065 \$</b>

Est inclus dans le coût du développement informatique un montant de 84 379 \$ (2013 : 66 100 \$) correspondant aux intérêts capitalisés pour le projet de modernisation des bibliothèques.

### 14. FLUX DE TRÉSORERIE

Le poste « Charges à payer et frais courus » inclut un montant lié à des acquisitions d'immobilisations corporelles de 19 694 \$ (2013 : 567 805 \$).

Les intérêts versés par le Conservatoire au cours de l'exercice s'élèvent à 2 274 555 \$ (2013 : 2 335 762 \$).

## 15. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Conservatoire a signé des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'en 2024 pour la location d'espaces et d'appareils de bureau.

Les charges de location de ces espaces et appareils de l'exercice clos le 30 juin 2014 s'élèvent à 3 983 682 \$ (2013 : 3 848 983 \$).

Les paiements minimums futurs exigibles s'établissent comme suit :

2015	4 138 751 \$
2016	4 135 184
2017	4 132 110
2018	4 057 022
2019	4 002 056
2020 et suivantes	18 706 574
	<b>39 171 697 \$</b>

## 16. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Conservatoire est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques et d'en minimiser les impacts potentiels.

### RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque que le Conservatoire subisse une perte financière si certains de ses débiteurs manquent à leur obligation d'effectuer des paiements à leur échéance. Les instruments financiers qui exposent le Conservatoire à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des créances. Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est jugé négligeable puisqu'ils sont détenus auprès d'une institution financière réputée. Le risque associé aux créances est réduit, du fait que la principale source de financement provient du gouvernement du Québec. De plus, une politique de recouvrement a été mise en place en regard des frais de scolarité. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Conservatoire au risque de crédit. La concentration du risque de crédit liée aux autres créances n'est pas présentée, étant donné que le solde de celles-ci à la date de clôture est peu significatif.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Conservatoire ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le Conservatoire finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement ainsi que des subventions. Les besoins en liquidité sont gérés de façon régulière et des facilités de crédit sont disponibles pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Les échéances des emprunts bancaires et des dettes à long terme sont présentées respectivement aux notes 7 et 12. L'échéance des charges à payer et frais courus se situe entre 30 et 45 jours.

### RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le Conservatoire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêts du marché. La dette à long terme porte des taux d'intérêts fixes pour tous les emprunts. Par conséquent, les risques liés aux flux de trésorerie et aux taux d'intérêts sont réduits au minimum étant donné que les remboursements sont prévus jusqu'à échéance.

## 17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les principales opérations effectuées avec des entités sous contrôle commun se détaillent comme suit :

	2014	2013
Loyers et entretien – Société québécoise des infrastructures	6 820 023 \$	6 421 746 \$
Améliorations locatives et équipement spécialisé – Société québécoise des infrastructures	6 954	179
Intérêts – Société québécoise des infrastructures	2 135 308	2 170 325
Services professionnels et auxiliaires, loyer – ministère de la Culture et des Communications	506 954	544 719
Services auxiliaires, fournitures et communications – Centre des services partagés du Québec	327 699	320 108
Autres produits – Collège de Rimouski	431 150	467 141
Intérêts et frais d'emprunt – Fonds de financement	122 624	105 995

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

De plus, la Société du Grand Théâtre de Québec offre, à titre gratuit, des locaux au Conservatoire.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Conservatoire est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Conservatoire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés, autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

## 18. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

En octobre dernier, au cours d'une rencontre avec la ministre de la Culture et des Communications, les membres du conseil d'administration ont reçu pour mandat de présenter un nouveau budget 2014-2015 ainsi qu'un plan de redressement afin d'assurer la pérennité de la mission du Conservatoire dans le cadre de son statut actuellement en vigueur et des prérogatives prévues à sa Loi constitutive.

## 19. FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

La Fondation du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, constituée le 29 novembre 1982 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, est un organisme de bienfaisance du point de vue fiscal. Sa mission consiste à recueillir des dons afin d'octroyer des bourses aux étudiants du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

Au cours des précédents exercices financiers, afin de maximiser les bourses octroyées aux étudiants, le Conservatoire a assumé pour la Fondation certains frais liés à son fonctionnement et pour lesquels, il a reçu, en 2010-2011 et en 2011-2012, une subvention équivalente du ministère de la Culture et des Communications. En 2013-2014, un montant de 41 920 \$ (2012-2013: 0 \$) a été assumé par le Conservatoire. Ces frais sont reliés à une dépense de salaires.

## 20. ÉVENTUALITÉ

Pour donner suite à ses obligations légales en matière de maintien de l'équité salariale, le Conservatoire a complété les évaluations des quatre catégories d'emplois assujetties à cet exercice. À la date de la préparation des états financiers, un règlement final a été entériné pour l'une des catégories d'emploi, une autre catégorie n'aura pas d'ajustement alors que pour les deux autres catégories, le Conservatoire poursuit ses représentations afin de compléter l'exercice de maintien de l'équité salariale. En conséquence, le Conservatoire ne connaît pas le montant final qu'il pourrait avoir à déboursier tant que l'exercice ne sera pas complété. Donc, les résultats réels pourraient différer de l'estimation comptabilisée par la direction.

## 21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

# LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES

## DÉBOURS PLANIFIÉS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE 2013-2014 (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	DÉBOURS PLANIFIÉS	DÉBOURS RÉELS	ÉCART
Projets de développement	551,3	709,4	- 158,1
Autres activités (continuité et encadrement)	1 183,2	936,4	246,8
<b>TOTAL</b>	<b>1 734,5</b>	<b>1 645,8</b>	<b>88,7</b>

## NOMBRE DE PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES POUR L'EXERCICE 2013-2014

	NOMBRE DE PROJETS
Nombre de projets en cours au début de l'exercice	3
Nombre de projets entrepris au cours de l'exercice	2
Nombre de projets en cours à la fin de l'exercice	2
Nombre de projets terminés au cours de l'exercice	3



Photo: Louise Leblanc

Le baryton Jean-Philippe McClish, élève en chant de Réal Toupin, au Conservatoire de musique de Québec, était finaliste du 30<sup>e</sup> Concours de l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières le 24 mai 2014. Il a remporté le Troisième Prix assorti d'une bourse d'études de 1 000 \$.



Photo: Pascal Pépin

Le Trio Con Anima est composé d'élèves du Conservatoire de musique de Trois-Rivières : Maude Fréchette, violon, Jean-Luc Therrien, piano, et Ludovik Lesage-Hinse, clarinette, qui étudient respectivement avec Josée Aidans, Denise Trudel et Claude Brisson. Le trio remportait le Premier Prix de musique de chambre au Concours de musique de Pierre-De Saurel en 2014 en plus d'être finaliste national au Concours de musique du Canada (CMC). Jean-Luc Therrien a de plus remporté le Troisième Prix du Concours Tremplin du CMC à Toronto. Il a été sélectionné par les Jeunesses musicales du Canada pour la tournée 2015-2016 dans l'est du Canada et fait actuellement une maîtrise au Hochschule Mozarteum de Salzburg, en Autriche.

# LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## QUAND L'AVENIR EST AUJOURD'HUI

Le plan d'action de développement durable du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a été rendu public le 31 mars 2009. Une version modifiée et enrichie d'une action en lien avec l'Agenda 21C a été reconduite jusqu'en 2015.

Le plan d'action a été élaboré en tenant compte des singularités géographique et pédagogique du Conservatoire (neuf établissements desservant sept régions différentes et présence de tous les ordres d'enseignement dans chacun des établissements d'enseignement de la musique), de la mission et des responsabilités que confie le législateur (Loi sur le Conservatoire, RLRQ, c. C-62.1) à l'institution, ainsi qu'aux gens qui y œuvrent. Il vise à favoriser l'intégration du développement durable dans les pratiques quotidiennes de formation, d'information et de gestion de l'institution, de même qu'à travers les événements artistiques qui jalonnent la vie de son réseau d'établissements de formation musicale et théâtrale. Le plan d'action convie donc les élèves, le personnel et les gestionnaires du Conservatoire à faire les meilleurs choix possible eu égard aux considérations sociales, environnementales, économiques et culturelles en présence.



Photo: Geneviève Lagrois

## 11 ACTIONS

1. Mettre en œuvre des activités qui contribuent à la réalisation du Plan de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.
2. Rendre la préoccupation au regard du développement durable présente dans le plan de communication et inclure le développement durable dans le rapport annuel de gestion du Conservatoire.
3. Mettre en place des mesures visant à favoriser l'écoresponsabilité au sein du Conservatoire et de son réseau d'établissements d'enseignement.
4. Gérer les matières résiduelles selon le principe des 3RV (Réduire, Réemployer, Recycler et Valoriser).
5. Maintenir et renforcer le soutien apporté par le Conservatoire à divers organismes culturels régionaux.
6. Contribuer à la vitalité culturelle des régions où le Conservatoire est implanté.
7. Accroître la capacité du Conservatoire d'établir des partenariats.
8. Promouvoir le rôle de la culture comme déterminant de la santé.
9. Susciter l'implication des communautés dans les conseils d'orientation des établissements d'enseignement du Conservatoire.
10. Faire reconnaître les diplômes des programmes en interprétation musicale des niveaux baccalauréat et maîtrise du Conservatoire.
11. Poursuivre l'offre de programmes de formation continue au Conservatoire et développer de nouveaux programmes au besoin.

Parce qu'il est écoresponsable, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec a choisi de limiter l'impression sur papier de son rapport annuel et de publier la section complète dédiée au développement durable 2013-2014 dans son site Web.

Le 12 avril 2014, la Chambre de commerce de Val-d'Or remettait un Prix spécial du Jury au Conservatoire de musique de Val-d'Or, à l'occasion de son Gala de l'Entreprise. Avec un investissement de 7,8 M\$, le projet de construction et de rénovation du Conservatoire, dont la quasi-totalité des travaux a été réalisée par des entrepreneurs locaux, a généré de nombreuses retombées économiques. Ce lieu dédié à l'essor de la culture, inauguré le 25 octobre 2013, se démarque par sa conception esthétique et technique qui marie le bois, le roc, l'eau et la lumière. Le jury a aussi tenu à souligner le rôle décisif du directeur du Conservatoire, Jean St-Jules, qui a porté ce projet depuis 2006.

# LA FONDATION DU CONSERVATOIRE



## MESSAGE DE ROBERT TREMPÉ, PRÉSIDENT DE LA FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

En 2013-2014, la Fondation du Conservatoire a suivi de près le plan d'action adopté dans la foulée de son plan stratégique. Elle a déterminé avec plus de précision sa vision en y incluant le soutien aux jeunes qui terminent leurs études au Conservatoire et se lancent en carrière, période difficile pour la majorité d'entre eux.

C'est ainsi que la Fondation a remis 15 000 \$ en bourses de développement de carrière à deux élèves. Ces sommes font partie des quelque 200 000 \$ remis en bourses de perfectionnement, d'études ou d'excellence ou en soutien à des projets pédagogiques. Par ailleurs, la Fondation a ajouté, comme il se doit, à son capital de 1 500 000 \$ pour poursuivre ses travaux dans les années futures et a réduit encore les sommes qu'elle alloue à ses frais d'administration.

Ces gestes ont pu être posés parce que la Fondation a généré 232 000 \$ en revenus par des activités-bénéfices, 130 000 \$ par différentes activités de financement et des dons, et d'intéressants revenus de placement. La Fondation a pu compter aussi sur les dons de la Financière Sun Life et de la Banque Nationale qui apportent leur contribution à trois projets novateurs à Montréal, à Val-d'Or et à Saguenay.

Les administrateurs, stimulés par la générosité et le dynamisme de la présidente d'honneur de l'événement-bénéfice de Montréal, madame Sandra Chartrand, se sont engagés dans le comité des ambassadeurs pour faire de cette soirée un grand succès. Plus de 180 000 \$ ont pu être amassés. De la même façon, le Conservatoire de musique de Trois-Rivières a créé son comité de financement et organisé un magnifique événement-bénéfice qui a attiré plus de 700 personnes et permis à la Fondation de récolter 40 000 \$.

Pour diriger les destinées de la Fondation, quatre nouveaux membres ont été élus au conseil d'administration : mesdames Sophie Bureau CPA, CA, associée déléguée chez Fauteux, Bruno, Bussière, Leewarden, Marie-Christine Cojocar, directrice générale de Caisse de la culture, et messieurs Stéphane Deslauriers, président de Centaurus, et Philippe Gougeon, élève en art dramatique.

La Fondation a organisé à Montréal sa première activité de reconnaissance envers celles et ceux qui ont activement participé aux activités de financement. Ce fut à l'occasion d'un concert de l'Orchestre symphonique du Conservatoire que maestro Kent Nagano dirigeait. Chacun des établissements du Conservatoire a pu aussi manifester par des moyens divers les remerciements que la Fondation a le devoir et le plaisir d'offrir à ses donateurs. Sans eux, il serait impossible de continuer à soutenir l'excellence et à discerner les étoiles de demain.

*Note: L'exercice financier de la Fondation se termine le 31 décembre.*



Photo : André Chevrier

Violoniste et chef d'orchestre, Andrei Feher obtenait, cette année, son Prix avec grande distinction au Concours de direction d'orchestre du Conservatoire. Élève de Raffi Armenian, au Conservatoire de musique de Montréal, il y a également étudié le violon auprès de Johanne Arel. On le voit ici au moment de recevoir la bourse de développement de carrière de 10 000 \$ de la Fondation du Conservatoire, en mai dernier, en compagnie de M<sup>mes</sup> Sophie Bureau et Lucie Leclerc, administratrices de la Fondation. En novembre 2012, Andrei remportait l'audition pour le poste de chef assistant en résidence à l'Orchestre symphonique de Québec, auprès de Fabien Gabel et, en mai dernier, à l'âge de 23 ans, il devenait chef assistant à l'Orchestre de Paris, sous la direction artistique de Paavo Järvi.

# ANNEXES

## L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Au cours de l'exercice, le nouveau système de gestion pédagogique, Clara, implanté en 2012-2013 a permis de gérer les admissions et les auditions directement en ligne à toutes les étapes, permettant aussi aux candidats de suivre l'évolution de leur dossier d'admission.

On a également consolidé l'utilisation des outils du portail Omnivox tant par les élèves que par l'ensemble du personnel des différents établissements.

Enfin, élèves et professeurs ont maintenant accès à distance au catalogue de la bibliothèque du Conservatoire ainsi qu'aux différentes bases de données et ressources en ligne que la bibliothèque rend disponibles.

## L'EMPLOI ET LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

Affirmant son caractère francophone, le Conservatoire, en adoptant sa propre politique linguistique (résolutions CA-2012-2013-16 et CA-2013-2014-6), entend valoriser et promouvoir l'emploi d'une langue française de qualité dans toutes ses sphères d'activité – enseignement et recherche, communications, administration et relations de travail –, et ce, dans l'ensemble de son réseau d'établissements d'enseignement.

Un comité permanent chargé de veiller au respect de la Charte de la langue française au sein de l'institution et d'assurer la mise en œuvre de sa politique linguistique a été constitué.

Le secrétariat général et la direction des communications et des relations publiques du Conservatoire répondent aux questions des employés concernant l'usage de la langue.

Cette politique est publiée dans le site Web du Conservatoire.

## LES MESURES DE RÉDUCTION DES DÉPENSES

La politique de réduction des dépenses, approuvée par le conseil d'administration et entérinée par le gouvernement, prévoit les mesures suivantes :

- une réduction graduelle des dépenses de fonctionnement de nature administrative devant atteindre au moins 10 %, au terme de l'exercice débutant en 2013;
- une réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement, dès l'exercice débutant en 2010;
- une réduction de l'équivalent de 1 % de la masse salariale, dès l'exercice financier débutant en 2010. Cette réduction devra être récurrente et augmentée du même montant, à chaque exercice, jusqu'à l'exercice qui débutera en 2013.
- Les résultats attendus de ces mesures et les résultats atteints après la troisième année d'application sont les suivants :

	CIBLE DE RÉDUCTION À TERME	RÉDUCTION CUMULATIVE RÉALISÉE DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE 2013
Dépenses de fonctionnement de nature administrative	183,7	216,8
Dépenses de publicité, de formation et de déplacements	122,5	155,6
Rémunération	61,2	61,2

Les organismes autres que budgétaires et certaines sociétés d'État ont fait adopter une politique visant à réduire de 10 % leurs dépenses de fonctionnement de nature administrative d'ici l'exercice financier débutant en 2013, et de 25 % leurs dépenses de publicité, de formation et de déplacement dès l'exercice financier débutant en 2010.

Un effort additionnel a été demandé aux organismes autres que budgétaires dès 2010 équivalant à 1 % de la masse salariale. Cet effort doit être récurrent et augmenté chaque année du même montant.

Ces deux mesures ont également été appliquées aux fonds spéciaux.

Les ministères, pour leurs fonds spéciaux, et organismes concernés doivent remplir le tableau ci-dessus et rendre compte de la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative, de la réduction des dépenses de publicité, de formation et de déplacements, de même que de la réduction de la masse salariale.

## LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Pour donner suite à l'adoption de la *Politique de financement des services publics*, le Conservatoire a procédé à des travaux d'évaluation des coûts totaux (coûts directs et indirects) de ses services tarifés. Les résultats de ces travaux sont les suivants :

PRODUITS PROVENANT DE LA TARIFICATION	MÉTHODE DE FIXATION DU TARIF	MODE D'INDEXATION DU TARIF	DATE DE LA RÉVISION TARIFAIRE	REVENUS DE TARIFICATION	COÛTS DES BIENS ET SERVICES	NIVEAU DE FINANCEMENT ATTEINT	NIVEAU DE FINANCEMENT VISÉ
Programmes et activités de formation en musique des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycles universitaires	Coût	Refixation	Février 2012	596 295	10 916 965	5 %	5 %
Programmes et activités de formation en musique de niveau collégial	Coût	Refixation	Février 2012	236 454	6 403 733	4 %	4 %
Programmes et activités de formation en musique de niveau préparatoire	Coût	Refixation	Février 2012	146 396	6 213 392	2 %	2 %
Programmes et activités de formation en art dramatique des 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> cycles universitaires	Coût	Refixation	Février 2012	232 206	7 255 700	3 %	3 %
<b>JUSTIFICATION:</b> Selon la loi constitutive du Conservatoire, les revenus de tarification liés aux programmes de formation en musique et en art dramatique sont régis par la Directive sur les droits de scolarité et autres frais relatifs aux programmes réguliers du Conservatoire en regard de l'année scolaire 2009-2010 et les autres années subséquentes. À noter que la structure tarifaire qui y est entérinée demeure en vigueur et inchangée en 2013-2014, à l'exception d'une hausse des droits de scolarité et d'un changement du nombre d'unités pour chacun des programmes du régime pédagogique d'art dramatique. D'importants travaux seront réalisés au cours des prochaines années: révision des processus, de la gestion administrative, du financement et de la tarification. Par conséquent, pour l'année 2014-2015, la direction du Conservatoire choisit de conserver les mêmes niveaux de financement que ceux atteints en 2013-2014.							
Formation continue	Coût	Refixation	Février 2010	134 025	117 378	114 %	110 %
<b>JUSTIFICATION:</b> Le programme de formation continue du Conservatoire est réalisé en collaboration avec l'Union des artistes et le Regroupement pour la formation en audiovisuel. Ce programme répond à l'une des recommandations de la Politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle (gouvernement du Québec, 2003) vis-à-vis laquelle le Conservatoire assure une formation en doublage cinéma. Au cours de la dernière année, la participation financière provenant du Regroupement pour la formation en audiovisuel s'est ajoutée à celle de l'Union des artistes et a permis d'atteindre un financement supérieur aux charges du programme dégageant ainsi un surplus budgétaire. Par conséquent, pour l'année 2014-2015, la direction du Conservatoire révisé le niveau de financement de 50 % en 2013-2014 à 110 % en 2014-2015.							
Location de salles	Valeur marchande	Refixation	Mars 2010	357 905	325 285	110 %	120 %
<b>JUSTIFICATION:</b> Le service de location des espaces à une clientèle externe (salles de concert, de théâtre, de répétition, d'enregistrement et autres) a été développé et mis en place au cours de l'année 2010-2011. Pour l'ensemble des établissements et plus particulièrement au Conservatoire de musique de Montréal et Conservatoire d'art dramatique de Montréal, les outils de gestion et de paiement ainsi que l'équipe administrative dédiée permettent de plus en plus une optimisation des procédés administratifs favorisant le développement et le service à la clientèle. Au cours de la dernière année financière, des coûts d'entretien et de soutien de la plateforme technologique ont été affectés au service de location de salles à Montréal. Pour l'année 2014-2015, nous conservons le même taux de financement visé en 2013-2014, soit 120 %.							
				<b>1 703 281 \$</b>	<b>31 232 452 \$</b>		
<b>SERVICES QUI AURAIENT PU FAIRE L'OBJET D'UNE TARIFICATION MAIS QUE LE CONSERVATOIRE NE TARIFE PAS</b>							
Prêt d'instruments de musique							
Prêt de locaux							
<b>REVENUS PROVENANT D'UNE AUTRE SOURCE QUE LA TARIFICATION</b>							
Subventions				28 568 425 \$			
Autres revenus				523 105 \$			
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>29 091 530 \$</b>			
<b>CHARGES NON LIÉES À LA PRESTATION DE SERVICES</b>						<b>En 2012-2013</b>	
Rémunération de la direction générale					160 947 \$	227 946 \$	
Variation annuelle des réserves de vacances et de maladie de tout le personnel					529 977 \$	471 296 \$	
Portion de la rémunération du personnel administratif du réseau des établissements					243 873 \$	266 335 \$	
Dépenses liées aux autres revenus n'entrant pas dans la tarification					443 928 \$		
<b>SOUS-TOTAL</b>				<b>1 378 725 \$</b>			
<b>TOTAL DES REVENUS ET DES DÉPENSES</b>				<b>30 794 811 \$ 32 611 178 \$</b>			

## LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec n'a reçu aucune demande d'accès à l'information en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels au cours de l'exercice 2013-2014.

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le Conservatoire de musique d'art dramatique du Québec publie dans son site Internet divers documents dans le but d'accroître la transparence de son fonctionnement et de ses activités.

## LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS

Adopté par la résolution CA-2007-2008-31 du conseil d'administration du Conservatoire le 14 mars 2008; amendé par la résolution CA-2008-2009-27 du conseil d'administration du Conservatoire à sa dixième séance ordinaire tenue à Québec, le 17 février 2009.

Ce document est publié à l'adresse suivante : [www.conservatoire.gouv.qc.ca/acces-aux-documents-et-protection/](http://www.conservatoire.gouv.qc.ca/acces-aux-documents-et-protection/)

### SECTION I – PRINCIPES

1. Le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, ci-après désigné « le Conservatoire », est institué par voie législative (RLRQ, c. C-62.1).
2. Le Conservatoire est un organisme du gouvernement, tel que défini par la Loi sur le Vérificateur général (RLRQ, c. V-5.01, art. 4, 3o).
3. En tant qu'organisme du gouvernement, le Conservatoire doit établir un code d'éthique applicable à ses administrateurs, conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.3, 3.0.4).
4. Conformément à la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, c. M-30, art. 3.0.4), le code d'éthique porte sur les devoirs et obligations des personnes visées et traite notamment des points suivants :
  - les mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts;
  - l'identification de situations de conflits d'intérêts;
  - les devoirs et obligations de ces personnes, même après qu'elles aient cessé d'exercer leurs fonctions;
  - les mécanismes de mise en œuvre du code d'éthique, notamment la désignation des personnes qui en sont chargées et la possibilité de sanctions.

### SECTION II – OBJETS ET INTERPRÉTATION

5. Aux fins de la mise en œuvre du présent code d'éthique, l'expression « administrateurs du Conservatoire » désigne les membres de son conseil d'administration nommés ou élus, en vertu des dispositions de l'article 4 de la Loi sur le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (RLRQ, c. C-62.1), ainsi que des règlements adoptés par le Conservatoire en regard de cet article.
6. Le présent code d'éthique a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance entre le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et sa clientèle, ses partenaires, ses fournisseurs et le public en général.  
  
Il a aussi pour objet de favoriser la transparence de l'administration générale du Conservatoire au sein de son organisation et de responsabiliser les membres de son conseil d'administration.
7. En cas de doute quant aux gestes qu'il convient de poser ou non, le membre du conseil doit agir selon l'esprit et les principes des règles applicables en vertu du présent code d'éthique, en se référant au mandat et à la mission du Conservatoire ainsi qu'aux valeurs sur lesquelles celui-ci s'appuie.
8. Le présent code d'éthique ne soustrait pas les administrateurs du Conservatoire au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; Loi sur le ministère du Conseil exécutif, RLRQ, c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2). En cas de divergence entre le présent code d'éthique et ce dernier règlement, les règles et les principes les plus exigeants d'un point de vue moral ou éthique s'appliquent.

### SECTION III – NORMES D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

#### — RÈGLES GÉNÉRALES —

9. Le membre du conseil doit contribuer à la réalisation de la mission du Conservatoire et à la bonne administration de ses ressources et de ses biens. Cette contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
10. Le membre du conseil doit en tout temps agir de bonne foi avec pour seul objectif le bien du Conservatoire sans tenir compte des intérêts particuliers d'aucune autre personne, groupe ou organisation.
11. Le membre du conseil doit agir avec respect dans ses relations avec les autres membres du conseil, le personnel du Conservatoire, la clientèle de celui-ci ainsi que toute autre personne avec qui il entre en relation.

#### — EXERCICE DE LA FONCTION D'ADMINISTRATEUR —

12. Le membre du conseil se rend disponible pour remplir ses fonctions au service du Conservatoire, s'assure de bien connaître l'évolution des affaires du Conservatoire et des dossiers portés à son attention, prend une part active aux délibérations et évite de s'abstenir d'exercer son droit de vote, sauf pour un motif sérieux.

Le membre du conseil s'assure que les procès-verbaux reflètent adéquatement les décisions prises et les discussions entourant chacune d'elles.

13. Le membre du conseil met à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à assurer la saine gestion des affaires du Conservatoire.

Sauf pour un renseignement ou un fait pour lequel il est tenu à la confidentialité, le membre du conseil révèle tout renseignement ou fait aux autres membres lorsqu'il sait que la communication de ce renseignement ou de ce fait pourrait avoir une influence significative sur une décision que le conseil doit prendre ou sur une action que le conseil doit poser.

14. Avant de participer à une décision par vote ou autrement, le membre du conseil s'assure que celle-ci respecte l'ensemble des règlements et politiques du Conservatoire, à moins que la décision n'ait pour but de les modifier.
15. Le membre du conseil doit s'assurer que la reddition de comptes touchant les affaires du Conservatoire et l'information y afférant respectent les règles applicables en cette matière et soient présentées d'une façon qui soit claire et transparente.

#### — HONNÊTÉTÉ —

16. Le membre du conseil doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.
17. Le membre du conseil ne doit pas confondre les biens du Conservatoire avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit d'un tiers.
18. Le membre du conseil doit éviter de se placer directement ou indirectement dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions au service du Conservatoire.
19. Le membre du conseil ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis au Conservatoire.
20. Le membre du conseil ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
21. Le membre du conseil doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

— DISCRÉTION ET RÉSERVE —

22. Le membre du conseil est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa fonction au service du Conservatoire et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
23. Le membre du conseil ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions au service du Conservatoire.
24. Le membre du conseil autre que le président du conseil ou le directeur général ne peut agir comme porte-parole du Conservatoire, sauf s'il a obtenu l'autorisation explicite de le faire de la part de l'un d'eux ou de l'ensemble du conseil.
25. Le membre du conseil ne prend pas position publiquement à l'encontre des décisions du conseil, par des actions ou des propos immodérés, et évite de porter atteinte à la réputation du Conservatoire ou à celle de ses administrateurs, des personnes qui y œuvrent, de sa clientèle ou de ses partenaires.

— APRÈS-MANDAT —

26. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures. En aucun temps il ne doit communiquer à autrui une information confidentielle concernant le Conservatoire, ses opérations, ses administrateurs, les personnes qui y œuvrent, sa clientèle ou ses partenaires.
27. Le membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil ne doit pas donner à autrui des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant le Conservatoire ou un tiers avec lequel il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la cessation de ses fonctions au sein du conseil.
28. Le membre du conseil qui a agi relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération particulière du Conservatoire ne peut, après qu'il ait cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil, agir au nom ou pour le compte d'autrui à l'égard de la même procédure, négociation ou autre opération à laquelle il a participé, ou dont il a été témoin, dans l'exercice de son mandat au sein du conseil.
29. Aucun membre du conseil ne doit transiger avec un membre du conseil qui a cessé d'exercer ses fonctions au sein du conseil et qui agit pour lui-même ou pour un tiers dans le cadre d'opérations visées à l'article 27 qui précède.

#### **SECTION IV – MISE EN ŒUVRE**

— MESURES PRÉVENTIVES —

30. Le président du conseil doit s'assurer que les membres du conseil respectent les principes et les règles d'éthique et de déontologie auxquels ils sont assujettis en tant qu'administrateurs du Conservatoire.
31. Dans les 30 jours de son entrée en fonction, ou lors de la première réunion du conseil à laquelle il assiste, selon la première de ces échéances, le membre du conseil doit prendre connaissance et signer la déclaration relative à son adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire jointe en annexe du présent code d'éthique et la remettre dûment complétée au président du conseil.
32. Une fois par année, chaque membre du conseil doit remettre au président du conseil une déclaration écrite, d'une part, dénonçant, autant qu'il sache, tout intérêt direct ou indirect qu'il détient dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et celui du Conservatoire, notamment s'il s'agit d'un droit qu'il peut faire valoir contre le Conservatoire, ou, d'autre part, attestant ne pas avoir de tels intérêts.

Un membre du conseil à qui échoit, par succession ou autrement, un intérêt pouvant entrer en conflit avec les intérêts du Conservatoire doit en informer par écrit et sans délai le président du conseil. Il doit en outre s'abstenir de voter sur toute question concernant cet intérêt, éviter d'influencer toute décision du conseil s'y rapportant et se retirer de la séance pour la durée des délibérations du conseil sur ce sujet. Il revient au président du conseil de déterminer si, le cas échéant, ce membre doit se départir de son intérêt ou se désister du conseil.

33. Le président du conseil peut requérir l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire s'il constate ou s'il est informé d'un manquement par un membre du conseil à une obligation prévue par le présent code d'éthique. Il n'est toutefois pas lié par cet avis.
34. Lorsque le président constate qu'un membre du conseil a manqué aux obligations du code d'éthique des administrateurs du Conservatoire, il doit informer sans délai le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque ce dernier est l'autorité compétente pour agir en vertu du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2). Il lui fait part, le cas échéant, de l'avis du comité de gouvernance et d'éthique du Conservatoire, s'il a requis et reçu un tel avis.
35. Le processus disciplinaire applicable est celui prévu aux articles 37 à 42 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (c. M-30, r. 01; Loi sur le ministère du Conseil exécutif, L.R.Q., c. M-30, a. 3.0.1, 3.0.2).

## SECTION V – DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

36. Les membres en fonction au moment de l'entrée en vigueur du présent code d'éthique sont tenus, dans les 30 jours de cette date, de remplir la déclaration relative à leur adhésion aux normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du Conservatoire, déclaration stipulée à l'article 30 qui précède, ainsi que la déclaration prévue à l'article 31 du présent code d'éthique.

Aucune situation nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie n'est survenue au cours de l'exercice 2013-2014.



Photo: Michel Baron

Jeanne-Sophie Baron, élève de violon de Nathalie Camus, au Conservatoire de musique de Saguenay, terminait une année exceptionnelle remportant la médaille académique du Gouverneur général et la médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec pour la jeunesse. Elle a en outre joué comme soliste avec l'Orchestre des jeunes du Saguenay-Lac-St-Jean, reçu une bourse de développement de l'Orchestre des jeunes, en plus de remporter un Prix d'excellence au Festival de musique du Royaume.

**SIÈGE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

225, Grande Allée Est  
Bloc C, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5G5  
418 380-2327

**CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE  
DE MONTRÉAL**

4750, avenue Henri-Julien, 1<sup>er</sup> étage  
Montréal (Québec) H2T 2C8  
514 873-4283

**CONSERVATOIRE D'ART DRAMATIQUE  
DE QUÉBEC**

31, rue Mont-Carmel  
Québec (Québec) G1R 4A6  
418 643-2139

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE GATINEAU**

430, boul. Alexandre-Taché  
Gatineau (Québec) J9A 1M7  
819 772-3283

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
DE MONTRÉAL**

4750, avenue Henri-Julien, 1<sup>er</sup> étage  
Montréal (Québec) H2T 2C8  
514 873-4031

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE QUÉBEC**

270, rue Saint-Amable  
Québec (Québec) G1R 5G1  
418 643-2190

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE RIMOUSKI**

22, rue Sainte-Marie  
Rimouski (Québec) G5L 4E2  
418 727-3706

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE SAGUENAY**

202, rue Jacques-Cartier Est  
Saguenay (Québec) G7H 6R8  
418 698-3505

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE  
TROIS-RIVIÈRES**

587, rue Radisson  
Trois-Rivières (Québec) G9A 2C8  
819 371-6748

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE VAL-D'OR**

88, rue Allard  
Val-d'Or (Québec) J9P 2Y1  
819 354-4585

[www.conservatoire.gouv.qc.ca](http://www.conservatoire.gouv.qc.ca)

**CONSERVATOIRE**

de musique de Saguenay

**CONSERVATOIRE**

d'art dramatique de Québec

**CONSERVATOIRE**

de musique de Québec

**CONSERVATOIRE**

de musique de Rimouski

Photo en page couverture arrière : Les élèves du Conservatoire d'art dramatique de Québec,  
*La nature a horreur du vide*, création des finissants, présentée en février 2014  
Photo : Vincent Champoux

Réalisation et montage de cette publication : Amarante design



Conservatoire  
de musique  
et d'art dramatique

Québec

